journal d'informations municipales

BANNALEC

novembre 2011

Bus, train, covoiturage
Privilégier le transport collectif

Vie de la commune

La médaille de la ville à Yvon Le Bris

Vie associative

Des cours de lutte de bretonne

L'EDITO

Le 3 septembre dernier, j'ai eu l'immense plaisir de remettre la médaille de la Ville à Yvon Le Bris, mon prédécesseur à ce poste de maire de Bannalec.
Cette médaille constitue la reconnaissance de l'ensemble de notre collectivité à un homme qui a consacré plus de 35 ans de sa vie à la vie publique. Au printemps dernier, il a abandonné son dernier mandat, celui de conseiller général, à Guy Le Sergent. Le moment était donc venu de saluer celui qui a porté de nombreux aménagements, constructions et autres projets propres à dynamiser la commune.

Je voudrais aussi saisir l'occasion de cet hommage à un ancien élu pour mettre en avant l'initiative de deux adjoints actuels. Guy le Sergent, élu conseiller général au printemps dernier, et Marcel Jambou, vice-président de la Cocopaq, ont, dès la prise de ces autres fonctions, délégué une partie de leurs dossiers à cinq jeunes élus de notre majorité. En conséquence de quoi, ils ont également renoncé à leur indemnité d'adjoint. Et surtout, du même coup, ils permettent à de jeunes conseillers de s'impliquer totalement dans la gestion municipale, de leur permettre d'acquérir cette indispensable expérience de la fonction d'élu propre à bien préparer l'avenir.
Bonne lecture,

Yves André

Journal d'informations municipales de Bannalec
Directeur de publication : Yves André
Comité de rédaction : Marie-France Le Coz, Daniel Sellin, Guy Le Sergent, Arnaud Taéron, Marcel Jambou, Nicole Rouat, Josiane André, Martine Prima
Crédit photos : mairie de Bannalec, associations, Patrick Tanguy, Laurent Le Ny, Babette Le Roy
Conception, rédaction et réalisation : Patrick Tanguy, Quimperlé 06 71 26 73 19
Impression : Imprimerie Nouvelle, Quimperlé
Imprimé sur papier recyclé

En bref

Ondes électromagnétiques

Une série de mesures de champs électromagnétiques a été effectuée à proximité des antennes relais situées sur le château d'eau les 13 et 14 septembre à la demande de la commune et du Conseil Général, selon le protocole ANFR V2.1:2004 retenu par l'Agence Nationale des Fréquences mis en place à la suite d'un décret du 3 mai 2002 du code des postes et télécommunications. Ce décret qui définit les valeurs limites d'exposition pour le public est une transposition de la recommandation de l'Union Européenne du 12 juillet 1999. Les mesures sont exprimées en volt par mètre (V/m) et les valeurs limites sont fixées par la loi selon chaque type d'émetteur (télévision, téléphonie mobile, radio, radar....). La société Emitech de Rennes est accréditée par la Sofrac (Comité Français d'Accréditation) pour réaliser les mesures dans le cadre de ce protocole. L'objectif est de vérifier que les champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques sont bien inférieures aux valeurs limites d'exposition du public préconisées par la loi.
Les résultats sont très rassurants : si on prend l'ensemble des émetteurs hors wimax, le champ électrique total mesuré est de 1,2518 V/m. La valeur limite la plus restrictive est fixée à 27,67 V/m.
Le champ électrique total est donc 22,1 fois plus petit que la valeur limite la plus faible. Les mesures concernant l'antenne wimax ont été réalisées le 14 septembre, le champ électrique mesuré est 0,25 V/m par rapport à une valeur limite de 61 V/m pour ce type d'émetteur, soit 244 fois moins.
Les résultats complets ainsi que des informations détaillées sont consultables sur les sites **www.cartoradio.fr** et **www.pennarbed-numérique.fr** ; le rapport des essais est à la disposition du public à la mairie.

Inscriptions sur la liste électorale

L'inscription fait l'objet d'une démarche volontaire et les personnes non inscrites peuvent le faire dès à présent. Il faut se présenter à la mairie muni d'une pièce d'identité officielle avec photo et d'un justificatif de domicile daté de moins de 6 mois, et ce avant la fin de l'année pour pouvoir voter à Bannalec en 2012.
Par ailleurs, la refonte des listes électorales s'effectuera en 2012 et chaque électeur de la commune recevra donc, après le 1er mars 2012, une nouvelle carte d'électeur. Il est ainsi très important que les personnes ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune de Bannalec, ayant constaté une erreur sur leur carte électorale (adresse mal libellée, incomplète, état civil...), n'ayant pas reçu la propagande des dernières élections, se fassent connaître pour solliciter la modification de l'inscription.

Déchèteries : Quimperlé en travaux

La déchèterie de Quimperlé est en travaux. Elle est fermée jusqu'à l'été prochain. Une structure provisoire a été mise en place, dans la zone d'activités de Kervidanou, à proximité de la déchèterie. Cette structure est ouverte du lundi au samedi, de 8h30 à 10h pour les professionnels, de 10h à 12h et de 13h à 17h30 pour les particuliers.
Les contraintes de dépôt étant importantes, il est conseillé aux professionnels de faire leurs dépôts dans les autres déchèteries : Scaër ou Locunolé, ouvertes lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

SOMMAIRE

p.2 L'édito – Infos en bref
p.3 Actualités : villes fleuries – travaux – vie sociale
p.4 Economie et urbanisme : le quartier de la gare
p.5 Environnement : préservation des milieux aquatiques, entretien du bocage
p.6/7 Déplacements : privilégier les transports collectifs
p.8 Vie de la commune : la médaille de la ville à Yvon Le Bris, Louis Hervé a fêté ses 100 ans à l'Ehpad
p.9 Vie associative : des cours de Gouren, rendez-vous solidaires
p.10 Tribune libre
p. 11 Le calendrier des animations et rendez-vous
p.12 Culture : les spectacles et les expositions à venir

Villes et villages fleuris

Le 1er prix départemental à Bannalec

Bannalec a reçu le premier prix du concours départemental des communes fleuries, dans la catégorie des collectivités 3501 à 7000 habitants. La remise officielle des récompenses a eu lieu le 7 novembre dernier au Conseil Général.

Vie sociale

14 logements locatifs à Pont Kéréon

Six logements locatifs ont été livrés en juin dernier, et huit autres tout dernièrement fin octobre.
Une autre tranche de construction va être lancée sur ce même site de Pont Kéréon, en sortie d'agglomération. Ces logements seront dédiés à l'accession à la propriété. **Renseignements au 02 98 55 60 86**

Les rendez-vous solidaires

Banque alimentaire : collecte les 25 et 26 novembre

La 27è collecte des banques alimentaires a eu lieu les 25 et 26 novembre. Dans les magasins 8 à 8 et Ty Mad., des caddies étaient mis à disposition du public pour recevoir les dons. Des élus et des bénévoles du CCAS ont assuré la collecte à Intermarché. Les besoins : des denrées non périssables, tels que café, conserves, sucre, huile, ainsi que des produits d'hygiène et d'entretien.
L'intégralité des dons est redistribuée aux familles démunies.

Téléthon : rendez-vous le 3 décembre

Comme chaque année, nombre d'animations sont organisées, samedi 3 décembre, au profit du Téléthon.

TÉLÉTHON

Travaux en bref

L'allée principale du cimetière a bénéficié d'un enduit bicouche. Les travaux ont été réalisés par le Sivom de Scaër.

Le bureau de La Poste vient d'être totalement réaménagé. Les travaux intérieurs ont été financés par La Poste. Par contre, le remplacement du sas d'entrée par une porte coulissante automatique était à la charge de la commune.

Le chantier de l'espace urbain, autour de la maison Toupin, est lancé avec en premier lieu la réhabilitation de l'ancien 8 à 8.

Accueil des nouveaux arrivants

Un guide pratique pout tout savoir

Ce nouveau guide pratique a été offert aux nouveaux Bannalecois au cours du pot de bienvenue organisé par l'association AVF et la mairie jeudi 17 novembre dans la salle des mariages. Il sera également distribué gracieusement aux hébergeurs par courrier ainsi qu'aux visiteurs et aux Bannalecois qui le souhaitent à l'office de tourisme ou à l'accueil de la mairie.

Quartier de la gare

Les friches industrielles seront transformées

Venant directement de la voie express, l'entrée de ville par la gare offre une bien triste image avec des espaces à l'abandon, avant le passage à niveau, aux abords de la gare elle-même, et plus haut en direction du centre. Après avoir imaginé transformer l'ensemble, le projet est aujourd'hui revu en raison des coûts très élevés pour les démolitions et d'éventuelles reconstructions. Priorité est donnée dans un premier temps au réaménagement de l'espace autour de la gare, au nord de la voie ferrée.

« Nous avons fait évaluer par les Domaines les friches industrielles, après le rachat de la maison de la gare il y a deux ans, indique Yves André, le maire. *L'état des bâtiments n'autorise pas une réfection partielle et leur démolition coûte très cher. »*

Espace extrêmement bien situé en entrée d'agglomération, avec un accès direct vers la voie express, *« nous avions eu l'idée d'en faire une grande Zone d'Activités Concertées, avec de l'habitat et des entreprises artisanales, autour de la gare. »* Mais là encore, le coût est trop élevé.

Dès lors, *« notre priorité va être, dans un premier temps, d'aménager l'espace au nord de la voie ferrée. »* Dans cet esprit, les élus bannalécois ont rencontré les administrations et les organismes succeptibles d'aider la commune dans ce projet de réhabilitation de friches, à savoir le Conseil Régional, le Conseil Général du Finistère, la Cocopaq et l'Etablissement Public Foncier.

D'ores et déjà, une première étape pourrait être vite franchie avec le rachat du bâtiment Proteis puisque *« l'opportunité se présente à nous : le propriétaire actuel s'est montré très à l'écoute. »* Le projet est de réaménager en plusieurs ateliers qui pourront être proposés à l'achat aux artisans comme aux particuliers. Plusieurs artisans ont déjà fait part de leur intérêt pour ces espaces, notamment pour y faire du stockage.

Autre projet en cours, *« un bureau d'ingénieurs spécialisés dans les modes de déplacement travaille de concert avec la ville de Quimperlé et la Cocopaq pour la réfection des gares de Bannalec et de Quimperlé. »* L'idée est d'en faire des plates-formes multi-modales, à savoir aménagées pour différents types de locomotion, collectifs et individuels. Les travaux sont programmés pour 2013.

La transformation du quartier de la gare incluera également les habitations situées entre la voie ferrée et le rond-point. Ainsi, *« nous allons faire une proposition pour le rachat de la propriété Le Gall, »* confirme Yves André.

Dans un deuxième temps, les friches situées au sud de la voie ferrée seront également étudiées. Mais *« nous sommes d'ores et déjà à l'écoute de toutes les opportunités qui pourraient se présenter. »*

L'image quelque peu dégradée de cette entrée d'agglomération devrait donc être peu à peu gommée dans les années à venir. Ceci dit, rappelle le maire, *« c'est un travail de longue haleine qui n'est pas sans incidences budgétaires. »*

Vie commerciale

Nouveaux commerces, artisans et services

C'est désormais une excellente habitude : chaque numéro du bulletin municipal voit l'annonce de nouveaux commerces, artisans et services sur la commune. C'est encore le cas cette fois :

- **Les brindilles**, un magasin tenu par une jeune fleuriste, Solène, rue de la Gare, à la place de l'ancienne agence Groupama ;
- **Le comptoir d'Inès**, une épicerie fine a ouvert Place de la Paix ;
- **Mel'la fée** propose des services de ménage, de courses et de cuisine à domicile (02 98 39 40 83 ou 06 32 29 70 04)

Notons par ailleurs que **Le fournil de Jules**, la boulangerie rue de Scaër, a de nouveaux propriétaires, de même que le magasin **8 à 8**. Enfin, Pascal s'est réinstallé comme cordonnier rue Eugène Lorec.

Le salon de l'UCAB

25 exposants avaient pris part au salon de l'artisanat et de la gastronomie organisé début octobre par l'Union des Commerçants et Artisans de Bannalec.

Préservation des milieux aquatiques

Cinq passages de gué aménagés

Dans le cadre de la préservation des milieux aquatiques et de la qualité de l'eau, la commune de Bannalec, en partenariat avec la Cocopaq, a supprimé, durant l'été dernier, cinq passages à gué sur des chemins communaux aux lieux-dits Lannon, Kerscao, Coayou et sur deux sites au Petit Perrin.
Les travaux ont consisté en la pose d'une buse, d'une dimension variable, à une profondeur telle qu'elle permettra au substrat (sable gravier) de s'y reconstituer pour reproduire un fond naturel. Ces aménagements ont reçu préalablement l'aval de l'administration (service de la police de l'eau de la DDTM) sur présentation par la commune d'une simple déclaration[1].

Les objectifs de ces aménagements sont multiples et d'intérêt général:

- **Supprimer** des points d'arrivée de limons, apportés essentiellement par le passage d'engins agricoles, qui contribuent à l'envasement des ruisseaux puis, au fil du temps, de l'estuaire de l'Aven.
- **Contribuer** à la réduction des contaminations bactériennes de l'eau par les animaux et, par voie de conséquence, améliorer la qualité de l'eau dont on connaît l'intérêt notamment pour la conchyliculture.
- **Garantir** la « continuité écologique » c'est-à-dire améliorer les conditions de migration des poissons, notamment des truites, qui remontent les ruisseaux pour se reproduire.
- **Faciliter** les conditions de circulation sur ces chemins également utilisés, pour certains d'entre eux, par les randonneurs.

Il convient de noter que, grâce à l'intervention coordonnée des services techniques de la commune, de l'équipe du CRE du Ster Goz et, sur certains sites, d'agriculteurs voisins, ainsi que par le réemploi d'une partie des matériaux disponibles sur place, les travaux ont été réalisés efficacement et au moindre coût pour la commune (2300 €, pour l'ensemble des cinq sites).
Ils revêtent un caractère exemplaire que randonneurs et autres usagers des chemins en question sont invités à découvrir, et qui mériterait d'être considéré sur d'autres « points noirs » des bassins versants de notre belle campagne.

[1]Code de l'environnement article R214-1 modifié le 25 mars 2008

Travaux réalisés au Petit Perrin

L'hiver avant les travaux

Le chemin après travaux

Comment entretenir et préserver le bocage

Le bocage identifie fortement le paysage rural breton ; les haies et talus ont de tout temps fait l'objet d'un entretien et d'une exploitation. Cet héritage contribue notoirement à la préservation de la qualité de l'environnement et du potentiel des parcelles agricoles. Les talus régulent les ruissellements, limitent l'érosion et la dégradation des eaux de surface. Les haies améliorent le climat des parcelles, favorisent la biodiversité et représentent une ressource en bois importante lorsqu'elles sont bien entretenues.

Pour garantir une gestion durable du bocage et sa préservation, il est utile de conserver à l'esprit quelques préconisations simples à mettre en œuvre.

Concernant la période de coupe, à l'exception de conditions d'exploitation particulières (accessibilité en zones humides), les interventions seront réalisées en dehors des périodes de reproduction de la plupart des espèces animales ou végétales :
PERIODE CONSEILLEE : JANVIER - FEVRIER - OCTOBRE - NOVEMBRE - DECEMBRE
COUPE POSSIBLE : MARS - AOÛT - SEPTEMBRE
PERIODE DECONSEILLEE : AVRIL - MAI - JUIN - JUILLET

Concernant les techniques de coupe, le recépage se fait au ras de la souche, pour une meilleure stabilité des rejets. Une coupe latérale (pour limiter l'emprise dans le champ) ou l'élagage d'un arbre de haut jet se pratiquent le plus près possible du tronc, en préservant le bourrelet cicatriciel.

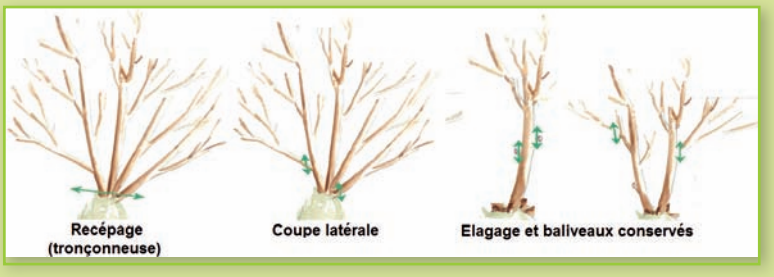

Dans tous les cas, l'outil recommandé est la tronçonneuse afin d'éviter les chicots et les risques de maladie. D'une manière générale, ne pas effectuer de coupe rase de talus mais une coupe sélective en laissant un arbre tous les 6 à 10 mètres. Veiller à maintenir le potentiel de la haie en renouvelant les arbres vieillissants, préserver les arbres remarquables (âge, espèce...). Désinfecter le matériel à l'eau de javel dans les zones à chancre du châtaignier.

Bus, train, covoiturage...

Privilégier les modes de transport collectif

L'augmentation du prix des carbutants incite de plus en plus à se tourner vers de nouveaux modes de déplacement, bien plus en accord avec la notion de développement durable que la voiture individuelle. Les collectivités publiques y sont bien entendu sensibles. La mise en service du réseau de bus, TBK, sur le territoire des 16 communes de la Cocopaq, vient illustrer cette volonté de développer le transport collectif. A l'échelle de la Bretagne, la Région Bretagne investit pour sa part dans le transport ferroviaire, avec en particulier le projet Bretagne à Grande Vitesse (BGV), l'achat de matériel roulant (train TER), l'amélioration des dessertes TER.

Pour sa part, la commune de Bannalec accompagne bien entendu ces politiques de développement des transports. Ainsi, le réaménagement de l'espace de la gare offrira bientôt une zone ouverte à tous types de transport, à la voiture individuelle comme au bus ou au vélo. Par ailleurs, la municipalité se propose, si la demande lui parvient, de mettre à disposition un parking, à proximité de la gare, réservé au covoiturage.

Dans le même temps, d'importants travaux sont menés dans l'agglomération pour sécuriser la circulation des piétons et des vélos, avec notamment la mise en service de zones de rencontre où la vitesse est limitée à 20 km/h.

Tro Bro Kemperle (TBK) : en bus sur tout le territoire

Depuis le 1er septembre 2011, la Cocopaq exerce la compétence pleine et entière des transports collectifs, responsabilité jusque là détenue par le Conseil Général du Finistère. Et elle a donc initié la mise en place d'un réseau de transports en commun sur son territoire : le TBK, Tro Bro Kemperle (tour du pays de Quimperlé, en breton). Pour Bannalec, c'est les bus de la ligne 2 qui assurent la desserte de la commune. **Tous les bus, y compris scolaires, sont désormais accessibles à tous les publics. Le guide des horaires est disponible à la boulangerie Mallet, rue de la gare, et en mairie.**

PRIX DU BILLET

1 voyage : 1,20 €
(durée : 1 heure)
10 voyages : 10 €
Tarification sociale* : 0,60 €
Possibilité d'acheter une carte mensuelle ou annuelle.
Tickets en vente à la boulangerie Mallet, rue de la Gare

*Pour les bénéficiaires du RSA, AAH, chômage, CMU, minimum vieillesse.

DANS LE SENS SCAËR-BANNALEC-QUIMPERLÉ :

Scaër (centre)	7h00		8h10	9h10	9h10	16h10
Kervinic	7h13		8h23	9h23	9h23	16h23
Pont Tromelin	7h15		8h25	9h25	9h25	16h25
Gare SNCF	7h17		8h27	9h27	9h27	16h27
Bannalec centre		7h20	8h30	9h30	9h30	16h30
Caront Glaz	7h24		8h34	9h34	9h34	16h34
Croix Luc	7h25		8h35	9h35	9h35	16h35
Creis Obet	7h28		8h38	9h38	9h38	16h38
Quimperlé (Kerneuzec)	7h40	7h40	8h45	9h45		
(Gare)	7h45		8h50	9h50	9h50	16h50

A ces dessertes régulières, il faut ajouter deux «trajets virtuels», à la demande : arrêt à 7h30 et 13h30 à Bannalec Centre, du lundi au samedi. Pour les «activer», il suffit d'appeler TBK la veille avant midi.

- du lundi au vendredi (période scolaire)
- le samedi (période scolaire)
- du lundi au samedi (vacances scolaires)
- lundi, mardi, jeudi et vendredi (période scolaire)

DANS LE SENS QUIMPERLÉ-BANNALEC-SCAÊR :

Quimperlé (gare SNCF)	8h05	12h05	13h05	16h05	17h05	18h05	18h05	18h05
Creis Obet	8h28	12h28	13h28	16h28	17h38	18h23	18h28	18h28
Croix Luc	8h31	12h31	13h31	16h31	17h41	18h26	18h31	18h31
Caront Glaz	8h32	12h32	13h32	16h32	17h42	18h27	18h32	18h32
Bannalec centre	8h35	12h35	13h35	16h35	17h45	18h30	18h35	18h35
Gare SNCF	8h36	12h36	13h36	16h36	17h46	18h31	18h36	18h36
Pont Tromelin	8h37	12h37	13h37	16h37	17h47	18h32	18h37	18h37
Kervinic	8h38	12h38	13h38	16h38	17h48	18h33	18h38	18h38
Scaër (centre)	8h50	12h50	13h50	16h50	18h00	18h45	18h50	18h50

A ces dessertes régulières, il faut ajouter deux «trajets virtuels», à la demande : arrêt à 12h25 et 16h26 à Bannalec Centre.

- du lundi au vendredi (période scolaire)
- le mercredi (période scolaire)
- lundi, mardi, jeudi et vendredi (période scolaire)
- mercredi et samedi (période scolaire)
- du lundi au samedi (vacances scolaires)

En savoir plus : www.t-b-k.fr ou 02 98 96 76 00

Halte SNCF : 5 arrêts supplémentaires du TER

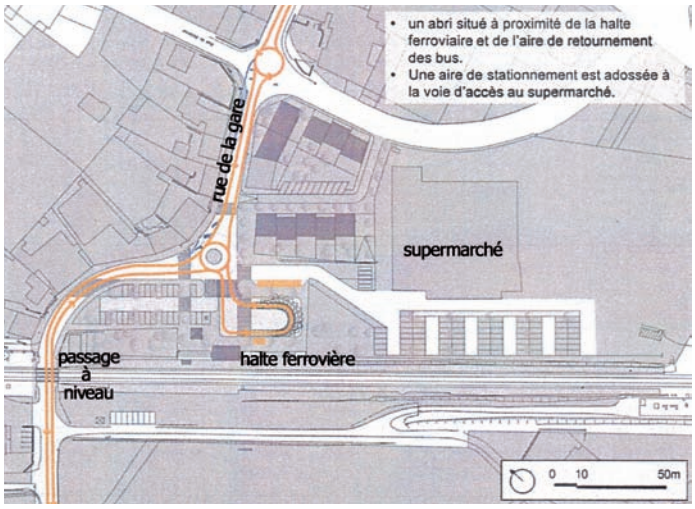

Le programme régional de modernisation des gares et haltes sont au rang des priorités de la politique transport du Conseil Régional. Bannalec est donc directement concerné : transformée en halte, la gare va donc bénéficier d'une rénovation pour en faire une plate-forme multi-modale, à savoir aménagée de façon à accueillir tous types de moyens de transport (voir plan ci-dessus).

Actuellement, sa fréquentation est de 35 montées ou descentes par jour, en moyenne. Afin de répondre au mieux aux attentes des usagers, cinq arrêts supplémentaires devraient s'ajouter à partir de décembre **(ces horaires sont donnés à titre indicatif)** :

- dans le sens Lorient-Quimper, un TER à 14h05 du lundi à vendredi, un autre à 17h38 du lundi à jeudi et à 17h28 le vendredi ;
- dans le sens Quimper-Lorient, du lundi au vendredi, un TER à 13h07, un autre à 16h48 et un autre à 18h25.

Transport à la demande

Un service de transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite (PMR) est en place depuis deux ans sous le nom de TAD à l'initiative de la Cocopaq. Il s'adresse à toute personne âgée de plus de 80 ans, à toute personne titulaire d'une carte d'invalidité de plus de 80%, ou bénéficiant de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.) ou de la Prestation de Compensation Handicap Aides Humaines (P.C.H.A.H.), et aux personnes temporairement handicapées (suite accident, opération... sur présentation de certificat médical. Ce service est désormais géré par TBK.

Inscription : dossier à retirer auprès de TBK ou sur le site internet www.t-b-k.fr

La plage en bus

Depuis 2005, la Cocopaq a lancé «La Plage à portée de bus», un service de transport collectif mis en place l'été pour se rendre à la plage. Il fonctionne maintenant sur l'ensemble des communes de la Communauté de communes, en juillet et en août.

Sécurité routière

Consciente qu'à Bannalec il y a des problèmes de vitesse, surtout en entrée d'agglomération, des problèmes de déplacements pour les piétons, la municipalité va mettre en place un groupe de travail associant élus, administrés.

Son objectif sera de :

✔ Sécuriser l'agglomération en tentant d'influer sur le comportement des automobilistes (vitesse, stationnement, respect de la signalisation) ;

✔ Améliorer les déplacements dans le centre bourg en évitant les conflits d'usage.

Nous devons apprendre à partager l'espace. Ces objectifs seront réalisables si, en même temps, nous faisons de la prévention (informer sur les sanctions encourues en cas de non-respect du code de la route) et sensibilisons les jeunes à la sécurité routière.

Les résultats attendus sont à plusieurs niveaux :

✔ favoriser une prise de conscience collective sur la nécessité d'avoir un comportement civique ;

✔ Prévenir les accidents ;

✔ Faire respecter le code de la route par tous les usagers (moto, vélos, piétons, autos...).

Ceci n'est faisable qu'en améliorant aussi les infrastructures liées à la sécurité routière. Des travaux, après l'aménagement de la route du Trévoux, sont déjà à l'étude : route de St Thurien et route de Quimperlé.

Zone de rencontre rues J. Jaurès et C. Bernier

Limitée à 20 km/h

Une zone de rencontre(*) a été aménagée rue Jean-Jaurès, qui relie la rue de Kerlagadic et la rue Camille-Bernier au niveau du collège. La vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h., pour sécuriser la circulation des piétons et des deux-roues. Cette sécurisation de l'espace public a également la priorité dans le réfection de la rue Camille Bernier

Ainsi, un large trottoir pour les piétons, adapté aux handicapés, borde maintenant la chaussée qui du même coup a été réduite pour inciter les automobilistes à lever le pied. La vitesse est limitée à 50 km/h, avec en bout de rue une signalisation notant l'entrée d'une zone de rencontre à 20 km/h. La voie est à sens unique. Un couloir est par ailleurs réservé aux cyclistes.

Dans le cadre de la loi sur l'accessibilité des espaces publics, des passages piétons à bandes podotactiles ont été mis en place pour permettre aux non-voyants de les emprunter.

La commune a financé les travaux à hauteur de 265 000 €, le Syndicat d'électrification du Finistère prenant à sa charge 107 000 €.

(*) Dans la zone de rencontre, la vitesse est limitée à 20 km/h pour tout véhicule et c'est le piéton qui a la priorité. Le panneau de signalisation est parfaitement clair : carré à fond bleu, bordé d'un listel blanc, portant en son centre trois pictogrammes (un piéton, un cycliste et un véhicule) et un panneau de limitation de vitesse.

La médaille de la ville à Yvon Le Bris
Plus de 35 ans au service de tous

C'est entouré de sa famille, de ses amis, des élus actuels et anciens et des forces vives de la commune, qu'Yvon Le Bris, chevalier de l'ordre des palmes académiques, chevalier de l'ordre du mérite agricole, titulaire de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, a reçu du maire, Yves André, la médaille de la ville le 3 septembre dernier. Cette distinction honorifique qui date de 1987 s'adresse aux Bannalécois qui ont beaucoup donné de leur temps et de leur énergie à la commune.

Yvon Le Bris est né en 1940 dans la ferme de Kerros où, 25 ans plus tard, il a perpétué la tradition familiale en prenant à son tour la responsabilité de cette exploitation agricole. Durant sa carrière professionnelle, il a occupé en paralllèle les fonctions d'administrateur de la Coopérative de Saint-Yvi, de président de la section laitière. Il a aussi milité comme syndicaliste agricole au sein de l'UDSEA.
Après avoir adhéré au Parti Socialiste en 1974, c'est en 1983 qu'Yvon Le Bris entame sa carrière politique. Elu sur la liste de Pierre Boëdec, il en devient son 1er adjoint, en charge des finances et de la vie économique. Deux ans plus tard, il prend la suite de Pierre Boëdec au Conseil Général. Il siègera dans cette instance jusqu'en mars 2011, date à laquelle Guy Le Sergent, 1er adjoint de l'actuelle municipalité, l'a remplacé.
En 1987, suite du décès de Pierre Boëdec, Yvon le Bris est élu à la tête de la commune où il sera régulièrement reconduit par la suite, en 1989, 1995 et 2001. Il a également été le suppléant du député Gilbert Le Bris en 2002, président de la Communauté de communes du Pays de Quimperlé par intérim durant un an, vice-président de cette même communauté.
Le maire, Yves André, a rappelé au cours de son intervention que *« la commune de Bannalec a beaucoup changé pendant les mandatures d'Yvon Le Bris. »* Et de citer en exemples l'aménagement du centre-ville, la construction d'un centre-culturel-médiathèque-salles de musiques, de salles de sports, d'une école maternelle, la restructuration de la salle Jean Moulin, de l'école élémentaire, du collège Jean-Jaurès, la réhabilitation de la cuisine centrale et du restaurant scolaire, la restauration de l'église, l'aménagement du gîte d'étape, le renforcement du réseau d'adduction d'eau potable, la rénovation de la station de Guernic, la réhabilitation du château d'eau, la création de la station d'épuration, de lotissements, des zones artisanales, des ateliers-relais, de la crèche, du service de portage des repas...
Yvon Le Bris s'est toujours beaucoup investi dans la vie économique, en étant à l'écoute des entreprises, et en particulier ces dernières années en portant le projet de reprise des Salaisons Tallec dont les responsables ont tenu à souligner combien cette aide avait été précieuse et essentielle.

En bref

Ehpad : Louis Hervé a fêté ses 100 ans

Né le 22 juillet 1911 à Saint-Thurien, Louis Hervé a donc fêté ses 100 ans. Après avoir été ouvrier agricole, puis maçon, c'est dans la police municipale de Paris qu'il a passé la majeure partie de sa vie professionnelle, de 1942 à son départ en retraite en 1966. Marié en 1934, père de 2 filles, Louis a aujourd'hui 4 petits-enfants, 10 arrières petits-enfants et, depuis peu, une arrière arrière petite fille. Il vit à l'Ehpad, passant son temps entre les mots croisés et son journal qu'il a commencé à écrire il y a 37 ans.
Sa devise : *« pour devenir centenaire, il faut commencer jeune ! »*

Repas du CCAS

Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale avait invité les 888 Bannalécois âgés de 70 ans et plus au repas annuel, préparé cette année par le restaurant Les Dolomites et servi à la salle Jean Moulin.
Bannalec compte aujourd'hui 439 octogénaires (plus de 80 ans), soit 8 % de la population, et 58 d'entre eux ont plus de 90 ans.

Gouren

Des cours de lutte bretonne au Dojo

Depuis fin septembre, Alexis Hie propose des cours de gouren (lutte bretonne) au dojo de la salle omnisports, pour les enfants, pour les adolescents et les adultes. L'occasion de découvrir une activité qui fait partie du patrimoine de la Bretagne mais aussi et surtout un sport très ludique, marqué par deux valeurs essentielles : le respect et de la loyauté.

Le Gouren est un sport qui se pratique debout, dont le but est de projeter son adversaire à terre (Lamm) : la fin du combat intervient par la touche simultanée des deux épaules au sol avant toute autre partie du corps. Pour y parvenir, les lutteurs s'accrochent à la roched (chemise) et peuvent se servir des jambes. On peut ainsi faucher, balayer, barrer ou enrouler en kliked (croc en jambe).

Le Gouren, patrimoine vivant de la Bretagne, transmet des valeurs aussi importantes que la loyauté, l'honneur, la sincérité et la solidarité. L'esprit sportif et le respect en sont le socle, à l'image du serment des lutteurs : *« je jure de lutter en toute loyauté, sans traîtrise et sans brutalité... »*

La pratique du Gouren est avant tout ludique. Par le jeu, les pratiquants apprennent les règles et le respect de celles-ci. L'utilisation du corps (adresse, force, souplesse) et l'esprit d'initiative font partie des apprentissages fondamentaux. La lutte est un outil éducatif, tant au niveau physique, puisqu'on fait travailler tout le corps, que psychologique, de par l'acceptation de l'opposition et de la défaite mais aussi par le souci de rester humble dans la victoire.

Cette activité a été relancée le jeudi 22 septembre à Bannalec, terre de lutte. Les cours ont lieu au dojo de la salle omnisports Pierre Boëdec, de 18h à 19h pour les 6-13 ans, de 19h à 20h30 pour les ados/adultes. L'enseignement s'adapte aux groupes.

« Nous pratiquons aussi d'autres luttes traditionnelles d'Europe et du Monde, » informe Alexis Hie, l'entraîneur. Ce dernier cherche des personnes intéressées pour créer le bureau de l'association afin de pérenniser l'activité sur la commune.

Contact :**hiealexis@hotmail.fr ou 06 61 95 29 16**

Soyez curieux et venez essayer! Bec'h dezhi!

Les sportifs sont solidaires

Près de 1 000 participants à la randonnée Jean-Louis Conan

Début septembre, 922 sportifs ont pris part à Bannalec, à la huitième édition de la randonnée Jean-Louis Conan, organisée au profit de l'association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH). En marchant ou en courant, sur leur VTT ou sur leur vélo de route, les randonneurs ont sillonné chemins et routes autour de Saint-Jacques, entre Bannalec et Scaër.

Chaque année, ils sont tujours un peu plus nombreux et dès l'an prochain, le cap des 1 000 participants devrait être atteint, voire dépassé.

450 participants à la Randonnée de la Solidarité

La Randonnée de la Solidarité, organisée par les Joggeurs bannalécois, a réuni 450 participants le 30 octobre dernier sur des circuits particulièrement appréciés de tous, parfaitement balisés. A l'arrivée, le président des Joggeurs, Bruno Perron, a mis en exergue le travail des bénévoles. Il n'a pas manqué de remercier les propriétaires de terrain qui, *« exceptionnellement, ont bien voulu autoriser le passage sur leurs terres. »* Cette randonnée est destinée à réunir des fonds pour financer les besoins de Mathys, 5 ans, autiste. En milieu d'après-midi, Mathys et ses parents ont tenu à remercier l'association. D'ici quelques jours, les Joggeurs bannalécois remettront un chèque correspondant à la somme collectée, avant sans doute d'envisager une troisième édition.

Tribune libre

Bannalec Horizon 2014

UN JUSTE PARTAGE

Depuis l'élection de Nicolas Sarkozy et la nomination de François Fillon comme Premier ministre, nous avons aux commandes de l'Etat français des apôtres du libéralisme économique. Ce qui devient intolérable dans cette politique d'une droite dorénavant décomplexée, c'est l'incohérence qui apparaît entre un discours économique qui glorifie la liberté et l'intolérance qui l'emporte dans le domaine social.
Afin d'assurer la croissance économique, la droite propose ainsi de « réduire les carcans » notamment par la flexibilité du travail et la diminution des cotisations patronales. A l'opposé, dans le domaine social, la droite rapidement soupçonneuse tente de mieux nous contrôler.

Juste avant son élection en mai 2007, Nicolas Sarkozy avait d'ailleurs évoqué sa future politique de normalisation de nos comportements en affirmant que « les circonstances ne font pas tout, la part de l'inné est immense ». Aujourd'hui au pouvoir, le gouvernement de Nicolas Sarkozy a ainsi récemment proposé une « évaluation » dès 5 ans des enfants avec un classement en 3 catégories : RAS*, haut risque et très haut risque. Cette proposition n'est que la continuation des incessantes politiques de fichage et de surveillance mises en place depuis 2007.

Tout cela nous amène à penser qu'il y bien deux poids deux mesures dans la politique poursuivie par ce gouvernement. Pour le dire simplement, le monde économique est intelligent par lui-même (merci les marchés financiers !!!) et doit être libre de faire ce que bon lui semble tandis que nous, pauvres citoyens irresponsables, nous avons besoin d'être « évalués » pour ensuite être guidés sur le bon chemin.

Au contraire de cette vision fataliste et stigmatisante Bannalec Horizon 2014 soutient sans distinctions les actions de tous les acteurs économiques et associatifs dans le respect de chacun et d'un juste partage.

* Rien à signaler

Le groupe de la majorité municipale

Bannalec demain

Lorsque nous avions soulevé le problème du comportement inacceptable de certains élèves à l'école primaire il y a deux ans, nous avions eu l'impression d'aborder un sujet sensible dont il ne fallait surtout pas parler.
A chaque fois, on refuse de l'aborder en pensant que la violence est normale et banale dans une cour d'école.
Pourtant, le comportement de certains enfants peut avoir des conséquences dramatiques sur l'avenir des victimes de leurs harcèlements.

Des expériences peuvent être tentées pour calmer les insultes, bagarres, injures et autres situations désagréables : désigner des élèves médiateurs afin d'élaborer un réglement de la cour de récréation. Celui-ci est présenté aux élèves et aux parents sous différentes formes (totem, roman photo, chanson, poésie, etc...)
Il est urgent de responsabiliser les élèves et leurs parents qui ne doivent pas croire que l'école et les enseignants sont là pour éduquer les enfants et se substituer aux parents.

Les élus de Bannalec Demain,
Florent Hiliou, Gérard Béraut, Catherine Faverie, Jean-François Le Roux.

Solidarité

CCAS : merci à Hervé Tanguy

Maraîcher bio installé à Kergoz, Hervé Tanguy vend sa production sur le marché de Pont-Aven le mardi et le samedi. Se refusant à jeter les légumes non vendus, il fait don depuis un an de cette production restante au Centre communal d'action sociale (CCAS) qui la redistribue aux familles démunies.
Geste normal aux yeux du maraîcher, cette générosité n'en est pas moins remarquable et les responsables du CCAS ont tenu à le signaler en offrant à Hervé Tanguy une corbeille de produits fins. En espérant par la même occasion que d'autres commerces, entreprises ou particuliers, suivent l'exemple, que les éventuels surplus ne soient plus jetés mais partagés.

Rendez-vous 2012

Janvier	Vendredi 13	Galette des rois des membres du comité de Ste Anne, *salle St-Jacques*
	Samedi 14	Galette des rois des membres du Comité de Trémeur, *salle J.Moulin*
	Dimanche 15	Loto du Tennis de Table, *salle J.Moulin*
	Samedi 21	1ère journée du challenge d'hiver de pétanque, *boulodrome*
	Samedi 28	Soirée crêpes de l'école de foot Fleur de Genêt, *salle Jean Moulin*
		2ème journée du Challenge de pétanque, *boulodrome*
	Dimanche 12	Théâtre par la Cie Les Linottes, *salle Jean Moulin*
Février	Vendredi 3	Loto des pétanqueurs des Genêts d'Or, *salle Jean Moulin*
	Dimanche 5	Foire informatique du club L'@ssourie, *salle Jean Moulin*
	Dimanche 12	Kig ar farz de l'ensemble folklorique, *salle Jean Moulin*
	Dimanche 19	Loto de Trébalay, *salle Jean Moulin*
	Mardi 21	Don du sang
	Dimanche 26	Troc et Puces des écoles privées, *salle Jean Moulin*
Mars	Samedi 3	Bal masqué des parents d'élèves des écoles élémentaires publiques, *salle Jean Moulin*
	Dimanche 4	Repas paroissial, *salle Jean Moulin*
	Samedi 10	Fest-noz Pilhou du comité de soutien à Diwan, *salle Jean Moulin*
	Dimanche 11	Bourse vêtements, jouets et puériculture de la crèche Point Virgule, *salle Jean Moulin*
	Samedi 17	Grand Quizz du comité de jumelage Banaleg-Irland, *salle Jean Moulin*
		Semis de la Société du cheval breton, *derrière école Diwan*
	Dimanche 25	«Crop» de l'association de scrapbooking «Bannana' scrap», *salle Jean Moulin*
	30 / 31	Concerts Espace Musique, *salle Jean Moulin*
	Samedi 31	Pétanque: Grand régional prix de la ville
Avril	Dimanche 1er	Loto, organisé par le collège Jean Jaurès, *salle Jean Moulin*
	Samedi 7	Bal country des «Peps sun country-line», *salle Jean Moulin*
		Triathlon du sud Finistère, benjamins et minimes, *stade*
	Dimanche 8	Semi-marathon, *stade*
		Ouverture de l'Office de tourisme
	Samedi 14	Concert Bannalec Sénégal Solidarité, *salle Jean Moulin*
	Dimanche 15	Bal de printemps du club de Loisirs, *salle Jean Moulin*
	Samedi 21	«Le petit prince», théâtre par la Cie Les Libellules, à 20h30, *salle Jean Moulin*
	Dimanche 22	Loto de l'UNC, *salle Jean Moulin*
	Samedi 28	Repas créole, du Vélo Loisirs, *salle Jean Moulin*

Où consulter Internet, s'initier à l'informatique ?

En mairie :

pour un «dépannage» ponctuel et une consultation rapide : mail, pages jaunes, coordonnées...

A la bibliothèque :

quatre ordinateurs sont en self-service pour tout ce qui concerne les recherches plus longues : préparation d'exposés...

Au foyer jeunes :

pour les jeux en réseau, les réseaux sociaux...

Pendant les heures de fermeture du foyer au public, des stages d'initiation et de perfectionnement à diverses pratiques informatiques seront organisées à destination de tout public intéressé, principalement le samedi matin.

Spectacles salle Jean Moulin

« Le petit zinc de lune » par Roue Libre et Cie

Un spectacle tout en respiration, contant l'histoire de deux personnages fort maladroits, explorant leur univers étriqué...
C'est le spectacle de Noël offert par la municipalité aux enfants des écoles maternelles. Il sera présenté par la Compagnie Roue Libre et Cie **lundi 28 et mardi 29 novembre.**

« Et ta sœur ! » par Royales Marionnettes

Petit Louis a 9 ans et il est champion du monde de décapitation de poupées et vice-champion du monde de lancer de crottes de nez. Sa sœur, Marguerite, 7 ans, est la championne toutes catégories de pleurnicherie et de perçage de tympans. Il faudrait un arbitre. ce sera le public !
Ce spectacle décapant de la Compagnie Royales Marionnettes traite avec un humour caustique des relations entre frères sœurs.
Cette création tout public est programmée le dimanche 11 décembre, à 17 h. Entrée : 2 €

Gros plan sur

Photos de Bannalec autrefois

Le dimanche 20 novembre, à la salle Jean Moulin, une projection de photos anciennes était proposée gratuitement au public. L'occasion d'évoquer la vie à Bannalec autrefois, autour d'un café.

La Résistance à Bannalec

Autre rendez-vous autour de l'Histoire de la commune, Antonin Flécher, président de l'Union Bretonne des Combattants, animera une rencontre sur le thème de la Résistance à Bannalec. L'occasion de revivre quelques épisodes de cette période...
Cette rencontre est organisée à la salle du gîte d'étape le dimanche 11 décembre.

L'agenda

Les expositions au centre culturel Michel Thersiquel

Jusqu'au 10 décembre
Exposition Page – Hors page

Sylvain Girard,
photographe quimpérois
Un regard sur le quotidien, la famille, la nature, les paysages de Bretagne

A partir du 14 décembre

Aquaplumes
huile-aquarelle, plume, portraits de Line Guillemot et Jean-Pierre Blondel

Mois du film documentaire

Du cinéma salle Jean Moulin

Dans le cadre du mois du film documentaire, le long-métrage réalisé par Corto Fajal, *Jon*, était projeté à la salle Jean Moulin pour les scolaires puis pour le grand public fin novembre. Le film conte la vie de Jon, éleveur de rennes dans les somptueuses montagnes scandinaves du Sarek. Une vie rythmée par le cycle des transhumances.